



AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 6 juin 2022, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or.

359, Sentier des Fougères: Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition arpenteurs-géomètres inc. pour le compte M. Martin Perron et Madame Josée Gauthier, visant à fixer à 17,7 mètres plutôt qu'à 20 mètres, comme le prescrit la réglementation, la largeur de la rive applicable à un agrandissement projeté de la résidence sise sur la propriété désignée comme étant le lot 4 720 488 du cadastre du Québec.

1815, rue Duchesne: Demande de dérogation mineure présentée par M. Guy Rioux, visant à fixer à 5,7 mètres plutôt qu'à 6 mètres, comme le prescrit la réglementation, la marge de recul avant applicable à un agrandissement projeté de la résidence sise sur la propriété désignée comme étant le lot 2 549 001 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: greffe@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 4 mai 2022.

**M^e ANNIE LAFOND,
Greffière**